



*Actualités linguistiques francophones*

# LE FRANÇAIS EN GUINÉE

Contribution à un inventaire  
des particularités lexicales

*Alpha Mamadou DIALLO*

*Avec la collaboration de :*

*Marcel Tamba MILLIMOUNO*

*Alpha Oumar DIALLO*

*Ansoumane CAMARA*



# LE FRANÇAIS EN GUINÉE

Contribution à un inventaire  
des particularités lexicales



# UNIVERSITÉS FRANCOPHONES



*ACTUALITÉS LINGUISTIQUES FRANCOPHONES*

## LE FRANÇAIS EN GUINÉE

Contribution à un inventaire  
des particularités lexicales

Alpha Mamadou DIALLO

avec la collaboration de :  
Marcel Tamba MILLIMOUNO  
Alpha Oumar DIALLO  
Ansoumane CAMARA

**EDICEF**

58, rue Jean-Bleuzen  
92178 VANVES Cedex

Dans la série  
**ACTUALITÉS LINGUISTIQUES FRANCOPHONES**  
(EDICEF-AUPELF)

*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* (Équipe IFA)  
*Inventaire des particularités lexicales du français de l'île Maurice* (D. de Robillard)  
*Le français de Nouvelle-Calédonie* (C. Pauleau)  
*Le français de la Réunion* (M. Beniamino)  
*Le français au Burundi* (C. Frey)  
*Le français en Centrafrique* (A. Queffélec)  
*Le français en Mauritanie* (B. Ould Zein et A. Queffélec)

Diffusion :  
HACHETTE DIFFUSION INTERNATIONALE ou ELLIPSES selon pays

© EDICEF, 1999  
ISBN 2-84-129433-1  
ISSN 0993-3948

En application du code de la propriété intellectuelle (articles L.122-4 et L.122-5), il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage sans autorisation de l'éditeur ou du Centre Français du Copyright (3, rue Hautefeuille — 75006 Paris).

Cette reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

## AVANT-PROPOS

Le réseau « Étude du français en francophonie », plus spécifiquement orienté sur l'étude du français dans les pays du Sud de la francophonie, a pour vocation de rassembler les équipes de recherche travaillant sur la description des variétés lexicales du français dans la perspective de réaliser et de publier des inventaires régionaux constituant de véritables synopsis synchroniques de ces usages à l'échelle de grandes zones géolinguistiques et culturelles.

Ces inventaires régionaux, dont un premier état a déjà été édité pour l'Afrique noire avec la première version de l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, paraîtront dans le cadre de la collection « Universités francophones » de l'UREF.

La série « Actualités linguistiques francophones » entend, par une politique d'édition dynamique, faire connaître, au fur et à mesure de leur réalisation, les résultats de travaux portant prioritairement sur le lexique et correspondant à des états partiels de cette recherche d'ensemble, soit que ceux-ci mettent l'accent sur certains aspects privilégiés du corpus, soit qu'ils apportent une illustration intéressante de la méthodologie lexicographique en rapport avec l'étude des variétés du français dans cet espace, soit que les enquêtes soient circonscrites à des zones restreintes ou à un pays particulier.

Parties intégrantes d'un processus de recherche précis sur la langue et son aménagement dans l'espace francophone, ces *contributions* n'en ont donc pas moins une originalité et une personnalité propres, tant sur le plan des données décrites que de la méthode de travail sous-jacente.

Ces publications et leur diffusion devraient permettre d'assurer dans les meilleures conditions une sensibilisation utile des publics concernés et une stimulation réelle de la connaissance et de la réflexion méthodologique dans ce domaine. Les réactions qu'elles pourront susciter permettront également de mieux orienter les recherches à venir et, parallèlement, la conception et l'aménagement des banques de données lexicographiques qui se constituent à l'appui du processus général d'instauration du français en francophonie.

Danièle Latin,  
Coordonnatrice



# INTRODUCTION

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il est indispensable de présenter la République de Guinée, au moins pour deux raisons principales :

– d'abord parce qu'il y a plusieurs *Guinée* dans le monde (*Guinée* Bissao, *Guinée* Équatoriale, Nouvelle *Guinée* et République de *Guinée*) ;

– ensuite parce que ce pays, pour des raisons historiques, s'est longtemps tenu (ou a longtemps été tenu) en dehors de l'ensemble francophone.

On peut ajouter à ces deux raisons, une autre d'ordre pédagogique : la nécessité de planter le décor, de présenter la toile de fond sur laquelle se projettent les faits de langue évoqués dans cet ouvrage.

La République de Guinée est donc un ensemble géographique et historique né de la colonisation à la suite d'un découpage arbitraire fondé sur les hasards de la conquête militaire et des négociations entre puissances européennes. Cet ensemble de morceaux d'anciens empires (empire théocratique du Fouta Djalon, empire du Wassoulou de Samory) et de micro-nationalités n'a pu se souder au départ que par la force de la présence coloniale.

## 1. PRÉSENTATION DE LA GUINÉE

### 1.1. Aspect géographique

Du point de vue géographique, la Guinée est un pays de l'Afrique de l'Ouest limité par le Sénégal et le Mali au nord, le Mali et la Côte d'Ivoire à l'est, le Libéria et la Sierra Léone au sud, et enfin l'Océan Atlantique et la Guinée Bissao à l'ouest. Sa superficie est de 245 852 km<sup>2</sup> et sa population se chiffre à 6 millions d'habitants.

Elle comprend quatre régions naturelles bien marquées :

– la Basse Guinée, ou Guinée Maritime, qui borde le littoral atlantique, et qui est constituée de vastes plaines et de quelques montagnes qui ne sont que les premiers contreforts du Fouta Djalon. Ces plaines marécageuses et alluvionnaires sont favorables à la riziculture inondée. Cette région abrite la capitale Conakry ainsi que la presque totalité des industries du pays. Sa richesse minière principale est la bauxite.

– la Moyenne Guinée, ou Fouta Djalon, région montagneuse où domine la savane arborée avec quelques vestiges forestiers sur les montagnes et le long des cours d'eau. C'est une zone d'élevage avec un sous-sol riche en bauxite et en uranium.

– la Haute Guinée, région de vastes plaines bordant de nombreux cours d'eau dont le Niger et ses affluents. C'est une zone de savane arbustive et herbeuse dont le sous-sol est riche en or et en diamant. Le commerce, l'agriculture, la pêche fluviale et la chasse y constituent également des activités importantes.

– la Guinée Forestière, qui correspond à la partie forestière de la Guinée. C'est également une région montagneuse qui constitue, avec le Fouta Djalon, ce qu'on appelle la dorsale guinéenne. Elle partage la zone diamantifère avec la Haute Guinée et recèle une grande réserve de fer. Elle est très propice à l'agriculture et surtout aux plantations.

Par ses quatre régions naturelles, la Guinée constitue une synthèse harmonieuse de types de climat et de végétation variés et complémentaires : la mer, la montagne, la savane, la forêt. En outre : « *La géographie a donné à la Guinée un sol et un sous-sol d'une grande richesse et un potentiel humain remarquable.* » (André Lewin, 1984, p. 97.)

## 1.2. Aspect historique

Du point de vue historique, chaque région naturelle possède également ses spécificités. Mais on peut dire de façon générale que toute la Guinée a été partie prenante, de façon directe ou indirecte, dans les grands tourbillons qui ont secoué la savane au temps des grands empires soudanais (Ghana, Mali, Songhaï, empires peuls, etc.).

Et au moment de la conquête coloniale, les envahisseurs se sont heurtés principalement à deux ensembles politiques organisés : l'empire théocratique du Fouta Djalon et l'empire du Wassoulou de Samory.

Les *Almamis* du Fouta avaient signé des traités avec les Français (mais aussi avec les Anglais), considérant ces traités non pas comme un renoncement au pouvoir au profit des étrangers, mais comme de simples moyens destinés à favoriser le commerce. Néanmoins, les dissensions internes au pays permirent aux Français de jouer sur les rivalités entre les parties en lutte, pour s'emparer du pouvoir après leur victoire sur le seul Almami qui s'avisait de leur tenir tête : Almami Bokar Biro Barry. C'était le 14 novembre 1896.

C'est en Haute Guinée que la résistance à la pénétration française a été la plus farouche, sous la direction de l'empereur du Wassoulou, Almami Samory Touré. De 1881 à 1898, la guerre a fait rage dans cette partie de la Guinée malgré quelques traités vite violés par l'une ou l'autre des parties qui ne signait que pour obtenir un petit répit et mieux se préparer à reprendre les hostilités.

La Guinée ne prit ses contours actuels qu'à la défaite de Samory et à la signature imposée d'un traité de protectorat avec le Fouta Djalon.

Mais en Guinée Forestière, notamment chez les Toma avec Zébéla Togba et sur les marges ouest du Fouta Djalon chez les Koniaguis avec Alothène, la résistance devait continuer pendant longtemps encore. La fin de la pacification (euphémisme désignant l'écrasement de la résistance) n'a été proclamée que vers 1913.

La *code de l'indigénat* s'installa avec son cortège de malheurs pour la population : impôts de toutes sortes, enrôlement forcé des hommes valides dans l'armée, portage obligatoire et multiples autres corvées dont les *travaux forcés* dans les différents chantiers routiers ou ferroviaires, comme la ligne Conakry-Niger qui, entre 1900 et 1914, fit une véritable hécatombe.

Il a fallu attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale pour voir s'améliorer le sort des populations, s'assouplir la colonisation et naître les partis politiques. C'est ainsi que le PDG (parti démocratique de Guinée) émergea de la mêlée et s'imposa dans tout le pays.

En 1957, à l'application de la semi-autonomie accordée aux colonies françaises par la loi-cadre Gaston Defferre, le PDG prit en main le destin du territoire de la Guinée.

Mais bientôt la guerre d'Algérie, le contexte international où soufflait un vent de libération des anciennes possessions européennes ainsi que les problèmes politiques internes en France allaient prodigieusement accélérer les événements en ramenant au pouvoir le Général de Gaulle.

La nouvelle constitution qu'il proposa envisageait de créer une communauté entre la France et ses colonies. Et à propos de la place que cette constitution devait réserver au droit à l'indépendance, une divergence se fit jour entre les hommes politiques ; Sékou Touré, le leader du PDG, faisant partie de ceux qui tenaient absolument à la reconnaissance de ce droit.

C'est cette divergence qui allait s'amplifier jusqu'à entraîner la rupture entre la France et la Guinée et aboutir à l'indépendance

de cette dernière. « *Le heurt entre deux personnalités intransigeantes : le jeune et bouillant leader guinéen et le prestigieux chef du gouvernement français, ainsi qu'un malheureux concours de circonstances allaient transformer cette divergence initiale en une rupture brutale qui allait peser d'un poids écrasant et durable sur les relations franco-guinéennes et sur la naissance et le devenir du jeune Etat.* » (André Lewin, 1984, p. 57.)

Cette indépendance projeta la Guinée à l'avant-garde des pays dits progressistes soutenant les mouvements de libération, et Sékou Touré fut considéré comme un champion de la liberté et de la dignité des peuples. Mais les défis à relever étaient trop nombreux : tenir tête à l'ancienne métropole, participer à la libération de l'Afrique, faire face au développement du pays, pour ne citer que ceux-là. Devant le refus de l'Occident de coopérer, le pays se tourna vers l'Est, imposa la dictature dite populaire qui finit par devenir une dictature tout court. L'image du leader guinéen fut considérablement ternie par le marasme économique de son pays et la répression aveugle de ses opposants, réels ou potentiels, au tristement célèbre camp Boiro.

Les rapports entre la Guinée et la Francophonie ont donc été compromis dès le départ par la rupture intervenue entre les deux pays. Jusqu'en 1981 la Francophonie était considérée en Guinée comme une tentative du néocolonialisme français de perpétuer sa domination sur l'Afrique.

Pourtant, c'est ce premier gouvernement qui, à la surprise générale de l'opinion, adhéra à la Francophonie en faisant de la Guinée un pays membre de l'ACCT en novembre 1981. Le nouveau régime qui accéda au pouvoir en 1984 ne fit donc que renforcer des relations qui existaient déjà entre la Guinée et cette institution internationale.

## **2. LES LANGUES EN PRÉSENCE**

### **2.1. Inventaire**

Parmi les langues qui composent le paysage linguistique guinéen, on peut distinguer :

a) Les langues locales qui, dans la classification de Greenberg, appartiennent toutes à la sous-famille Niger-Congo de la grande famille Congo-Kordofanienne. Elles se subdivisent en deux groupes :

– le groupe ouest-atlantique (ou groupe sénégal-guinéen dans la classification de Delafosse) dont relèvent le peul (ou *pular*), le koniagui (ou *wamey*), le bassari (ou *oneyan*), le бага, le landouma, le nalou, le badiaranké, le temnè, le kissi (ou *kisie*) ;

– le groupe mandé (ou nigéro-sénégalais pour Delafosse) dont relèvent le soussou (ou *soso*), le malinké (ou *maninka*), le toma (ou *loma*), le guéré (ou *kpèlèwo*), le kono, le manon (ou manwe), le kouranko, le djalonké.

b) Les langues d'origine étrangère : l'arabe et le français.

Du point de vue du statut, une seule langue a un statut *de jure*, à savoir le français que les autorités actuelles du pays ont hissé au rang de langue officielle depuis 1990, date d'adoption de la nouvelle constitution.

Les langues nationales (*de facto*) sont au nombre de huit, à savoir, d'abord, trois langues régionalement dominantes :

- le soussou en Basse Guinée
- le peul en Moyenne Guinée
- le malinké en Haute Guinée ;

ensuite, trois langues qui se partagent la quatrième région naturelle : le kissi, le toma, le guéré ;

– enfin, deux langues des marges ouest de la Moyenne Guinée : le koniagui, le bassari.

La langue religieuse (également *de facto*) est l'arabe classique, langue du Coran et de toutes les pratiques religieuses des musulmans du pays, à savoir plus de 90 % de la population.

Il est important d'examiner la place de ces langues ayant un statut *de facto* ou *de jure* dans la vie des Guinéens.

## 2.2. Les langues nationales

De 1958 à 1984, les langues nationales ont fait l'objet d'une attention particulière de la part du gouvernement guinéen. Les domaines d'utilisation (reconnue ou exigée) des langues nationales étaient illimités.

Elles étaient presque les seules à être pratiquées dans les assemblées générales hebdomadaires des cellules de base du parti (quartiers, villages). Elles étaient abondamment utilisées dans les discours politiques à tous les niveaux. Le diplôme d'alphabétisation dans une langue nationale (appelé *diplôme de culture révolutionnaire*) était en principe exigé pour la candidature à n'importe quel poste de

responsabilité politique. Les langues nationales faisaient partie des épreuves de tous les examens et concours professionnels.

Dans l'administration, dans les tribunaux, dans la vie artistique et littéraire et dans les médias, ces langues occupaient une place de choix. À la radio, par exemple, le temps qui leur était alloué atteignait 75 % du temps total d'émission.

Mais la spécificité de la situation guinéenne est marquée par l'utilisation de ces langues à l'école comme médium de l'enseignement de 1968 à 1984 ; utilisation qui couvrait l'ensemble de l'école primaire et une partie du secondaire.

L'introduction des langues guinéennes à l'école a été l'aboutissement d'un long processus amorcé depuis 1964. Au départ, on s'était intéressé à ces langues uniquement pour l'alphabétisation des adultes. Des alphabets furent élaborés pour les huit langues nationales estimées représenter plus de 90 % de la population guinéenne. Ces alphabets furent adoptés par le CNR (*Conseil national de la révolution*) réuni à Nzérékoré en juin 1965. Des manuels furent imprimés et une campagne nationale d'alphabétisation fut lancée.

La décision d'introduire les langues guinéennes à l'école a été préconisée par le CNR de Labé en janvier 1967, et effectivement prise en août 1968, au moment du lancement de la Révolution Culturelle Socialiste. À l'ouverture des classes, deux mois plus tard, les enseignants n'avaient subi aucune formation sérieuse, aucun manuel n'avait été préparé dans ce sens, aucune campagne d'explication n'avait cherché à convaincre les parents d'élèves de l'opportunité de la décision. Les manuels initialement prévus pour l'alphabétisation (là où ils existaient) servirent à faire démarrer les cours.

Au départ, l'enseignement en langues nationales était prévu pour deux ans, le français devant prendre le relais à partir de la troisième année. Mais on prolongea d'année en année le délai d'introduction du français. En 1984, l'enseignement en langues nationales était en vigueur jusqu'en deuxième année du secondaire. Contre l'avis de l'écrasante majorité des responsables régionaux et nationaux de l'éducation, l'ancien président exigeait que l'année 1985 voie les élèves guinéens passer leur brevet en langues nationales.

Ces mêmes langues étaient matières d'enseignement dans tout le cursus scolaire et universitaire, du secondaire au supérieur où les

notes obtenues comptaient comme n'importe quelle autre matière aux compositions et examens de fin d'année.

L'introduction des langues guinéennes à l'école n'était pas, à notre humble avis, une mauvaise chose en soi. Mais l'improvisation, la précipitation, le manque de conviction de la population, y compris des cadres et des responsables politiques, l'extrême politisation de la décision et de son application ont mené à un échec lamentable. En effet, l'expérience tourna court en 1984, dès la mort de l'ancien président. Et cette expérience, qui faisait l'admiration de tous les pays africains, n'a finalement pas rendu service aux langues guinéennes en particulier, ni aux langues africaines en général. Elle est devenue un épouvantail pour tous les Africains qui seraient tentés d'entreprendre des démarches analogues.

Et cela d'autant que les nouvelles autorités ne cherchèrent pas à rectifier le tir et décidèrent la suppression pure et simple de tout enseignement en langues nationales. Officiellement, ces nouvelles autorités ne renoncent certes pas à la promotion des langues guinéennes et n'excluent pas leur retour dans le cursus scolaire après une suspension temporaire, mais le délai de suspension qui était donné est largement dépassé.

Les langues nationales continuent pourtant à occuper une place importante dans la vie publique et privée des Guinéens ainsi que dans les médias. À la télévision, leur place s'est même accrue avec les troupes d'animation qui les utilisent presque exclusivement dans leurs créations artistiques. En outre, le nombre de langues (limité à trois pour la télévision avant 1984) est passé à plus de huit.

### **2.3. L'arabe**

Le contact des Guinéens avec l'arabe remonte certainement à très loin dans le temps, probablement même avant leur islamisation massive. Mais c'est cette islamisation qui intensifiera le contact dans la mesure où l'arabe est la langue du Coran et de toutes les pratiques de l'islam. Tout musulman doit s'initier à l'arabe classique, ne serait-ce que de façon sommaire pour apprendre les versets indispensables à la prière. Cette initiation se fait à travers l'enseignement coranique qui touche, à des degrés divers, toute la population dès l'âge de sept ans.

Mais il faut dire que cela conduit rarement à la maîtrise de l'arabe, compte tenu de la méthode d'enseignement et du grand fossé qui existe entre la langue du Coran et la langue arabe courante. Certains y arrivent pourtant, surtout s'ils vont poursuivre leurs études dans les pays arabes

(c'est le cas d'une infime minorité) ou s'ils fréquentent les médersas (écoles où les cours sont entièrement en arabe) ou les écoles franco-arabes, de plus en plus nombreuses dans le pays. C'est pour cette raison que l'on rencontre tout de même des Guinéens qui parlent arabe.

Et il faut reconnaître que le contact des langues guinéennes avec l'arabe a apporté à celles-ci beaucoup d'éléments positifs. En plus d'un vocabulaire abondant – relatif surtout à l'aspect philosophique et spirituel –, l'arabe leur a apporté l'écriture qui a permis parfois, comme au Fouta Djalon, l'éclosion d'une littérature florissante avant la colonisation et qui survit encore aujourd'hui. Cette écriture est née d'un alphabet (appelé alphabet ajami) résultant d'une adaptation des caractères arabes aux sons des langues africaines.

## 2.4. Le français

Aucune étude exhaustive n'a été faite à ce jour pour déterminer le pourcentage de locuteurs du français en Guinée. Ce qui est sûr, c'est que ce pourcentage doit être plus faible que celui des pays voisins comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire où des moyens énormes ont été déployés depuis l'indépendance pour accroître la scolarisation en français. Or, même dans ces pays, l'expansion du français est loin d'être à la mesure des efforts fournis. À propos du Sénégal par exemple, Pierre Dumont (1983, p. 200) écrit : « *Il ne faut pas se leurrer, aujourd'hui, sur le nombre de francophones réels que comprend le Sénégal. Malgré les efforts immenses qui ont été fournis par la France, comme par le Sénégal depuis l'indépendance, il est évident que la situation du français n'a fait que se dégrader depuis 10 ans.* » Louis-Jean Calvet (1979, p. 208) de son côté écrit : « *Il semble en fait que l'on puisse évaluer le pourcentage d'Africains de l'Ouest parlant français à 5 % de la population, et en tout cas à moins de 10 % [...].* »

Il est vrai que ces citations font un peu date et que l'Institut de recherche sur l'avenir du français (IRAF) semble être nettement plus optimiste dans ses recherches effectuées entre 1984 et 1986. Mais, compte tenu de la politique linguistique de la Guinée depuis l'indépendance, on est en droit de penser que le pourcentage de Guinéens parlant français doit être relativement faible.

Pour mieux comprendre la situation du français en Guinée, il est indispensable de rappeler brièvement quelques points saillants de l'histoire de l'enseignement de cette langue dans le pays. Et l'on peut diviser cet historique en trois grandes périodes :

- la première période, correspondant à l’enseignement colonial ;
- la deuxième période, correspondant à l’enseignement de la première République ;
- la période actuelle, correspondant au système d’enseignement mis en place depuis 1984.

### 2.4.1. L’enseignement colonial

Les premières écoles françaises en Guinée datent de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, elles étaient le fait de missionnaires soucieux avant tout de répandre la *bonne parole*. Ce sont les pères du Saint-Esprit qui créèrent la première école à Boffa en 1876. Et c’est seulement en 1890 que l’ancien supérieur de Boffa, le père Rainbault, fonda une école à Conakry. Puis vinrent les écoles de Sobané (Boffa) en 1897, de Taboria (Dubréka), de Boké et de Faranah en 1898. Vers la même époque, des religieuses créèrent plusieurs écoles de jeunes filles en divers points de la Basse Guinée.

C’est sous la pression de certains facteurs (nécessité de lutter contre l’influence anglaise et anticléricalisme en vogue en métropole notamment) que l’administration fut amenée à créer des écoles laïques dont les textes légaux ne seront élaborés et publiés qu’en 1903. Le but visé par ces écoles n’était pas particulièrement ambitieux. En effet, *l’objectif affirmé était de « dégrossir » le plus grand nombre (dans les limites modestes des budgets des territoires) et de former une « élite d’intermédiaires »*. (Paul Désalmand, 1983, p. 165.)

L’arrêté n° 806 du gouvernement général de AOF en date du 24 novembre 1903 instituait trois types d’écoles :

- l’école primaire,
- l’école primaire supérieure,
- les écoles fédérales.

a) L’école primaire comprenait elle-même :

– l’école de village, dont *les objectifs sont modestes ; il s’agit à la fois d’asseoir l’influence française, de rendre la population plus apte à entrer dans les nouvelles formes d’exploitation qu’on veut lui proposer, et surtout d’opérer une sélection qui permette d’alimenter les écoles régionales* (Paul Désalmand, 1983, p. 161.) ;

– l’école régionale, installée au chef-lieu de chaque cercle et destinée à parachever l’enseignement primaire au terme duquel était délivré le diplôme du Certificat d’Etudes Primaires Élémentaires (CEPE) ;

– l'école urbaine, enfin, destinée aux enfants européens ou fils de fonctionnaires assimilés et comportant les mêmes programmes que les écoles de la Métropole.

b) Les écoles primaires supérieures avaient pour but de former les intermédiaires dont avait besoin le système colonial. Elles recrutèrent sur concours les meilleurs élèves ayant terminé l'école primaire et elles débouchaient sur un Certificat d'Études Primaires Supérieures (CEPS). En Guinée, la création d'une école de ce type daterait du 9 novembre 1907, quand fut créée l'école d'apprentissage qui deviendra par la suite l'École Primaire Supérieure Georges Poiret comportant les sections bois, fer et maçonnerie.

c) Les écoles fédérales formaient quant à elles des fonctionnaires pour toute l'Afrique Occidentale Française. Au départ, elles étaient toutes implantées au Sénégal.

Ce système d'enseignement ne subira que quelques retouches jusqu'en 1945, date à laquelle, sous l'influence de la Seconde Guerre mondiale, il y eut un tournant décisif dans les rapports entre la France et ses colonies. C'est ainsi que le système d'enseignement fut pratiquement calqué, à partir de cette date, sur celui de la Métropole et ce, jusqu'en 1958 pour la Guinée.

#### **2.4.2. L'enseignement sous la première République**

Ce système d'enseignement a été mis en place par l'ordonnance 042/MEN du 5 août 1959 qui stipulait en son article premier :

« *La réorganisation de l'enseignement a pour but :*

*a) de rénover les valeurs culturelles africaines*

*b) de rendre effectif le droit à l'instruction reconnu à tout citoyen de la république de Guinée par la loi constitutionnelle du 10 novembre 1958 (article 44 titre 10)*

*c) de permettre au peuple de Guinée d'accéder pleinement à la culture scientifique et à des techniques répondant aux besoins réels du pays. »*

L'article 7 de la même ordonnance accordait au français une prédominance à tous les niveaux de l'enseignement en stipulant :

« *Dans la république de Guinée l'enseignement est donné en français.* » Et aucune limite, ni dans l'espace, ni dans le temps, n'était énoncée pour restreindre cet article. C'est seulement en 1968 que ce principe fut remis en cause dans les faits et que le français perdit petit à petit sa prédominance.

Il faut dire que l'école guinéenne a connu beaucoup de problèmes dont nous n'évoquerons ici que ceux qui sont en rapport direct avec l'enseignement du français à savoir :

- la multiplicité des réformes,
- l'accroissement des effectifs,
- la pénurie d'enseignants.

#### a) La multiplicité des réformes

Sur le nombre et la durée des cycles, sur les programmes des cours et le régime des vacances, les réformes se succédèrent à un rythme très rapproché, en l'absence de toute évaluation sérieuse. Il y eut des réformes en 1959, en 1961, en 1964, en 1967, en 1968, etc. À tout moment les programmes étaient modifiés et de nouvelles matières introduites. C'est ainsi que furent introduites au secondaire des matières comme l'agriculture générale, l'agriculture spéciale, la zootechnie, la comptabilité, la gestion, la statistique, la pédagogie, et surtout « la science des sciences » : l'idéologie... « *L'idéologie, la science qui doit dominer, guider, justifier et orienter nos efforts dans l'acquisition des autres sciences qui ne sont que des moyens d'action de l'idéologie.* » (brochure IPN, 1977, p. 76.)

Quant au régime des vacances, il était revu et corrigé au fil des années. On a même tenté de les placer en avril-mai. C'est ainsi qu'au cours de l'année scolaire 1966-1967, une année transitoire fut entamée et annulée à la dernière minute, ce qui entraîna d'énormes perturbations. L'expérience tourna court et la proposition fut abandonnée.

C'est dans ce même cadre de réforme qu'il faut placer l'introduction de la production à tous les niveaux de l'enseignement guinéen. À partir de 1968, chaque établissement d'enseignement, du primaire au supérieur, devint une unité ou, pour utiliser l'expression en vogue à l'époque, *une brigade de production*. Autrement dit, les élèves et étudiants devaient s'adonner à l'agriculture, à l'élevage, aux activités industrielles ou à tout autre activité produisant des biens matériels. La production, qui occupait 40 à 60 % du temps d'enseignement selon les écoles, était notée comme les autres matières et était déterminante pour le passage en classe supérieure.

L'introduction des langues nationales (évoquée plus haut) comme médium de l'enseignement est également une décision à classer dans le cadre de ces réformes. Le résultat catastrophique de cette décision est déjà connu.

L'ensemble de ces réformes engendrèrent de sérieux problèmes difficiles à maîtriser. « *En pratique, la réforme a manqué de perspectives stables, si, tant est que l'on puisse nommer réforme une série de mesures prises au jour le jour, faites d'ordres, de contrordres, de correctifs, de laisser-faire, de 'coup de gueule' et d'abandons.* » (Ansoumane Doré, 1986, p. 163.)

Mais c'est sur le français, sur la qualité et la quantité de son enseignement que toutes ces réformes ont joué le plus. En effet, l'introduction de nombreuses matières et la surcharge des programmes s'accompagnèrent d'un rétrécissement du temps réservé au français. On ne donnait plus qu'une heure de français dans le deuxième cycle du secondaire. Mais passe encore si le cours était un vrai cours de langue ! À vrai dire, tous les cours relevant des sciences sociales étaient devenus des cours d'idéologie, et le français n'échappait pas à la règle. Lisons plutôt une introduction au programme de français destiné au secondaire :

« *Ouvrant le X<sup>e</sup> congrès des enseignants le Responsable Suprême de la Révolution déclarait : "les théories à privilégier dans l'enseignement guinéen doivent être celles qui emboîtent le pas à notre idéologie révolutionnaire, celles qui répondent aux préoccupations majeures de notre parti, de notre peuple."* Et, *parlant des sciences sociales, plus précisément de l'étude de la langue française, il déclarait encore : "Le choix des textes en français ne doit plus être guidé par le souci de la beauté formelle lorsque le texte cache une attitude idéologique contraire à la nôtre, c'est seulement le contenu révolutionnaire qui devra déterminer le choix. Le critère du choix d'un texte est pour nous sa conformité idéologique, sa valeur révolutionnaire et éducative. Pour disposer de tels textes, vous avez d'abord à votre portée immédiate les documents produits par le PDG (études, discours, directives, résolutions, etc.). Et si vous êtes amenés à avoir recours à des textes d'origine étrangère, en aucun cas ils ne doivent être étrangers à la ligne socialiste que nous avons choisie. Ils ne doivent pas non plus être neutres. Ils doivent engager résolument les jeunes dans notre révolution culturelle."* » (brochure IPN, 1981.)

Ces restrictions rendaient extrêmement difficile la tâche de l'enseignant de français, d'autant plus qu'il n'y avait aucun manuel ni aucun recueil de textes pour le guider. Il était obligé, pour éviter tout problème, de se réfugier dans l'enseignement de l'idéologie pure, c'est-à-dire dans une phraséologie à la mode qui n'avait rien à voir avec l'enseignement du français. Et il faut dire que c'est à cela que l'invitait le programme.

À titre d'exemple, voici les thèmes du programme de français de l'année du brevet :

*1<sup>re</sup> semaine : La responsabilité*

*2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> semaines : Exploitation de l'homme par l'homme (asservissement de l'homme à la machine)*

*4<sup>e</sup> semaine : Exploitation de l'homme par l'homme (aliénation de l'homme par l'argent)*

*5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> semaines : Libération de l'homme*

*7<sup>e</sup> semaine : Respect des biens de la communauté*

*8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> semaines : L'homme au service du peuple*

*13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> semaines : Organisation du travail*

*16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> semaines : Travail en équipe*

*18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> semaines : Conception socialiste du monde*

*20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> semaines : La monnaie en économie socialiste*

*22<sup>e</sup>, 23<sup>e</sup>, 24<sup>e</sup> semaines : Le commerce en économie socialiste*

*25<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> semaines : Les ennemis de la révolution socialiste : l'impérialisme, le colonialisme et ses méfaits*

*27<sup>e</sup> et 28<sup>e</sup> semaines : Les ennemis de la révolution socialiste (suite) : le néocolonialisme en Asie et en Amérique Latine*

*29<sup>e</sup> et 30<sup>e</sup> semaines : La solidarité entre les pays socialistes*

*31<sup>e</sup> et 32<sup>e</sup> semaines : Solidarité des pays socialistes*

*33<sup>e</sup> et 34<sup>e</sup> semaines : Défense de la patrie*

*35<sup>e</sup> et 36<sup>e</sup> semaines : Révision générale (brochure IPN, 1981)*

## **b) L'accroissement des effectifs**

Après l'indépendance, les nouvelles autorités crurent qu'en très peu de temps tous les Guinéens parleraient français et atteindraient un niveau d'instruction appréciable. C'est ainsi que tous les villages, jusqu'aux plus reculés, furent invités à construire des écoles ; ce qu'ils firent, parfois avec les moyens les plus rudimentaires. On proclama *l'enseignement de masse* et le droit (plutôt l'obligation) de s'instruire pour tous, les adultes par l'alphabétisation, les jeunes par l'école. L'enthousiasme suscité par l'indépendance entraîna un engouement sans précédent pour l'enseignement, et des milliers d'écoles furent construites.

Pour endiguer le flot d'élèves, on décida de bien délimiter le premier cycle (qualifié d'*enseignement de masse*) en faisant de l'examen de passage pour l'enseignement général un véritable barrage que seuls les meilleurs devaient franchir. Mais on hésita à appliquer cette décision

qu'on repoussa d'année en année. C'est ainsi que la durée de ce premier cycle passa de trois à quatre ans en 1961, de quatre à cinq ans en 1964, et enfin de cinq à six ans en 1967.

En 1965, un véritable barrage ayant été institué à la fin du primaire (cinq ans à l'époque), cela entraîna des mécontentements, et des risques de troubles sociaux. Pour contourner la difficulté, le gouvernement créa, pour les enfants ayant échoué à la fin du primaire, des collèges spéciaux, appelés *collèges d'enseignement rural* (CER), ce qui ramenait par la fenêtre ceux qu'on avait expulsés par la porte.

Quelque temps après, toujours sous la pression des événements (le sigle CER avait été réinterprété par la population : « collection d'enfants ratés »), on supprima la distinction entre collèges d'enseignement général (CEG) et collège d'enseignement rural (CER), on transforma toutes les écoles (du primaire au supérieur) en CER (réinterprété : *Centre d'Education Révolutionnaire*), on interdit tout licenciement d'élève pour quelque motif que ce soit (indiscipline ou incapacité), et on décréta le passage automatique d'une classe à l'autre. Tout cela n'était pas fait pour alléger les effectifs des écoles.

Très vite, le peu d'établissements secondaires que comptait le pays fut surchargé. Dans les grandes villes, surtout à Conakry, on rencontrait souvent des effectifs de 100, 150 ou même 200 élèves par classe. On détruisit parfois les cloisons entre les salles pour les agrandir. On construisit à la hâte des collèges jusqu'au niveau des arrondissements et on supprima tous les internats.

Tout ceci laisse deviner les difficultés auxquelles les enseignants en général et les professeurs de français en particulier se trouvaient confrontés.

### c) La pénurie d'enseignants

C'est l'un des tout premiers problèmes auxquels se sont heurtées les autorités guinéennes dès le 2 octobre 1958, date de la proclamation de l'indépendance. En effet, les enseignants français (très nombreux à l'époque dans le pays) furent avertis par les autorités françaises que : « *Ceux qui choisiraient de rester en Guinée étaient prévenus que toute garantie de carrière leur était retirée.* » (Jean Suret-Canale, 1970, p. 173.)

Si l'on ajoute à cela la nouvelle politique d'enseignement de masse adoptée, on mesure l'ampleur du problème que posa la pénurie d'enseignants, d'autant plus que, pour pallier le manque de cadres dans

tous les secteurs, beaucoup d'enseignants furent appelés à des postes administratifs.

Pour résoudre le problème, on fit appel pratiquement à tous ceux qui avaient fini l'école primaire et, après une formation de quelques semaines, on leur confia des classes.

On chercha à convaincre les enseignants français (revenus en Guinée après les vacances pour récupérer leurs effets) de rester. C'est ainsi que « *la plupart des enseignants – malgré de vives pressions exercées sur eux à leur passage à Dakar – revinrent en Guinée au moins pour y récupérer les effets et les livres qu'ils avaient laissés en partant en vacances. Constatant qu'ils pouvaient sans inconvénient y reprendre leur poste, un certain nombre d'entre eux restèrent en Guinée.* » (Jean Suret-Canale, 1970, p. 173, note)

Par ailleurs, beaucoup de jeunes Africains de tous pays – dont certains n'hésitèrent pas à interrompre leurs études – se portèrent au secours de la Guinée.

Mais c'est surtout le recours à la coopération internationale qui sauva la situation. On fit appel aux pays francophones (Belgique, Canada, Suisse et surtout Viêt-nam), aux pays arabes (Égypte notamment), et aux pays de l'Est.

Malgré cet afflux extérieur, il fallut recourir en outre à la formation accélérée d'enseignants dans les écoles normales primaires (pour le primaire) et à l'école normale secondaire de Dabadou (pour le secondaire). Au départ, le premier type d'école recrutait à un niveau très bas (école primaire plus deux ans) et assurait une formation accélérée de neuf mois. Le second type recrutait à un niveau à peine plus élevé (école primaire plus trois ans) et formait en deux ans.

Petit à petit, ces enseignants formés sur place remplacèrent les étrangers, mais la pénurie caractérisa en fait toute cette période de l'histoire du pays. En effet, en 1984, on constata une très grande inadéquation entre le niveau de formation des enseignants et le niveau où ils enseignaient. C'est ainsi qu'au secondaire enseignaient 660 instituteurs adjoints, 2608 instituteurs ordinaires, 752 étudiants stagiaires et seulement 924 diplômés d'études supérieures, soit 23 % du total. Donc 77 % des enseignants du secondaire n'avaient pas la formation requise. Dans l'enseignement supérieur, les 4/5 au moins des enseignants n'avaient guère dépassé le niveau de la maîtrise. Seul 1/5 avait eu la faveur de faire l' « aspiranture » dans les pays de l'Est.

Il est certain que cette situation n'était pas sans rapport avec la qualité de l'enseignement en général et de l'enseignement du français en particulier.

### **2.4.3. L'enseignement depuis 1984**

En 1984, tous les responsables de l'éducation furent réunis à Conakry pour définir une nouvelle orientation pour l'enseignement et l'éducation dans le pays. À l'issue de cette réunion qu'on appela États Généraux de l'Éducation Nationale, des décisions furent prises dont notamment la suppression de l'enseignement en langues nationales et le rétablissement du français dans le rôle de médium de l'enseignement à tous les niveaux.

Après cette réunion, des efforts furent déployés pour le recyclage des enseignants du primaire au supérieur. On installa progressivement des centres de formation continue jusqu'au niveau des préfectures les plus reculées. Et l'on procéda par la suite à un redéploiement des enseignants, en partie pour harmoniser le niveau de formation et le niveau d'enseignement.

La nouvelle politique éducative combinée au phénomène du retour des Guinéens dits *de l'extérieur* est en train de changer la situation sociolinguistique en Guinée. Avant 1984, il était rare d'entendre parler français dans la rue, au marché et même dans les bureaux. Il n'est pas exagéré de dire qu'à cette époque le français était confiné au niveau de l'administration (correspondances et rapports stéréotypés), du discours politique (langue de bois pleine de clichés), de l'école (en partie seulement), et des médias (surtout presse écrite). Autrement dit, le français était davantage écrit que parlé.

Après le retour des Guinéens de l'extérieur et le rétablissement du français dans sa fonction de véhicule de l'enseignement, on entend beaucoup plus fréquemment parler français dans la rue, et cette langue, que les nouvelles autorités ont inscrite dans la constitution comme langue officielle, a regagné son prestige sans toutefois remettre fondamentalement en cause la place des langues guinéennes dans la vie quotidienne et les médias.

## **3. ÉVALUATION DE LA SITUATION SOCIOLINGUISTIQUE**

Pour avoir une idée approximative de la situation sociolinguistique en Guinée ou (ce qui revient presque au même) déterminer la

place du français dans le paysage linguistique guinéen, deux sources de données sont disponibles :

- les données du dernier grand recensement de 1983,
- des chiffres obtenus par des enquêtes-questionnaires à Conakry.

Le recensement de 1983 (RGPH = recensement général de la population et de l'habitat) réalisé avec l'aide des Nations Unies fournit des données intéressantes sur l'alphabétisation, la scolarisation et le niveau d'instruction de la population guinéenne. Nous rappelons ces chiffres à titre purement indicatif parce qu'ils commencent à dater.

### **3.1. Alphabétisation, scolarisation et niveau d'instruction**

Il ressort de ce recensement que 74,3 % de la population était analphabète en 1983. Et ce taux varie selon les régions : 74,2 % en Basse Guinée, 75,8 % en Moyenne Guinée, 85,7 % en Haute Guinée, 83,6 % en Guinée Forestière et 45,5 % à Conakry.

Il varie également selon les milieux d'habitat (82 % en milieu rural et 52 % en milieu urbain), selon les sexes (85 % chez les femmes et 62 % chez les hommes), et selon l'âge (les jeunes étant beaucoup plus alphabétisés que les adultes et les vieux).

Mais en quelles langues les Guinéens étaient-ils alphabétisés en 1983 ? Ils l'étaient en langues nationales à 41,6 %, en arabe à 28,5 %, et en français à 29,8 %.

Le taux élevé d'alphabétisation en langues nationales traduit le résultat de la politique de promotion des langues guinéennes. Le taux d'alphabétisation en arabe montre l'importance de l'arabe en Guinée. Néanmoins, des précisions s'imposent à propos de ce chiffre. En effet, les recenseurs ont dû ranger sous la même rubrique ceux qui sont effectivement alphabétisés en arabe (pas si nombreux) et ceux qui sont alphabétisés en langues nationales à partir de caractères arabes (les plus nombreux). Donc, le taux d'alphabétisation en langues nationales devrait être plus élevé au détriment de l'arabe.

La relative faiblesse du taux du français s'explique également par la politique linguistique de l'époque puisque l'enseignement (seul mode d'apprentissage du français) était fait en grande partie en langues nationales.

Quant au taux de scolarisation, le même recensement fournit encore des chiffres beaucoup plus faibles en tenant compte de la population âgée de 6 à 34 ans. Il donne 18,7 % de scolarisation pour cette tranche d'âge, c'est-à-dire que seuls 18,7 % des jeunes âgés de 6 à 34 ans fréquentaient un établissement formel en 1983.

Dans ce domaine également on enregistre des variations importantes entre milieu rural (seulement 9 %) et milieu urbain (40 % et même 45,6 % à Conakry), entre filles (13 %) et garçons (25 %).

Cela donne une idée de la faiblesse de la scolarisation en général et de la scolarisation en français en particulier puisqu'il faut exclure tous ceux qui étaient à l'école primaire de l'influence du français. En effet, nous avons vu que les cours se donnaient en 1983 en langues nationales jusqu'en deuxième année du secondaire.

Enfin, le niveau d'instruction déterminé par le même recensement RGPH montre qu'à cette date 55 % de ceux qui sont allés à l'école n'ont pas dépassé le cap du primaire, seuls 33 % ont atteint le niveau secondaire et 9 % le niveau supérieur. Quant à la formation professionnelle, elle ne touchait que 3,4 % de la population scolarisée.

Toutes ces données convergent pour montrer la faiblesse de l'implantation du français au niveau de la population guinéenne en 1983.

### **3.2. Répertoire et usages des langues**

Avec l'aide d'étudiants en linguistique de l'Université de Conakry, nous avons effectué trois petites enquêtes à Conakry en 1989, c'est-à-dire cinq ans après le changement de politique linguistique. Ces enquêtes ont porté essentiellement sur le répertoire des langues et leur usage au marché, à l'école, en famille et dans les bureaux.

Les résultats de ces enquêtes ont montré que toutes les langues nationales sont parlées à Conakry, mais que trois d'entre elles émergent très nettement du lot par le nombre de locuteurs et les domaines d'usage. Ce sont le soussou, le peul et le malinké.

Et, parmi ces trois langues, le soussou vient largement en tête à Conakry, surtout au marché et dans les bureaux. Cela peut se comprendre puisque :

- le soussou est la langue autochtone de Conakry ou, plus exactement, celle qui s'est imposée sur les autres langues autochtones ;
- la politique linguistique de la première république a considérablement favorisé l'expansion du soussou en imposant cette langue

dans les débats politiques à la base (niveau des quartiers) et dans l'enseignement. Le soussou était en effet la seule langue d'enseignement dans toute la région de Conakry.

Mais, au marché et dans les bureaux, les deux autres langues (peul et malinké) ne sont pas négligeables ; et, en famille, elles sont d'un usage équivalent à celui du soussou.

Quant au français, il ne vient qu'en quatrième position après ces trois langues dans l'enquête effectuée au marché. Par contre, dans l'enquête effectuée à l'école et dans les bureaux, il vient partout en deuxième position après le soussou. C'est seulement « entre amis » que les jeunes élèves mettent le français en tête.

Du point de vue de la dynamique des langues, les enquêtes révèlent également une bonne position pour le soussou et le français.

En effet, pour le soussou, on constate que :

– certains enquêtés parlant cette langue comme langue première ont des parents dont les langues premières sont autres que le soussou (ce qui signifie qu'il y a un recul des autres langues par rapport au soussou) ;

– le nombre de locuteurs qui ont le soussou comme langue seconde est beaucoup plus élevé que pour toute autre langue ;

– les jeunes utilisent entre eux le soussou bien davantage que toute autre langue.

En ce qui concerne le français, même sans enquête, l'on sait que son expansion est assurée puisque c'est la langue de l'enseignement à tous les niveaux. L'enquête révèle que cette langue gagne toujours plus de terrain, surtout au niveau des jeunes, depuis le changement de politique linguistique en 1984. Et cela semble être confirmé par le taux de plus de 40 % de scolarisation avancé par le ministère de l'Enseignement préuniversitaire à l'heure actuelle.

## **4. RECUEIL ET CLASSEMENT DES PARTICULARITÉS LEXICALES**

### **4.1. Source des particularités**

Notre thèse pour le nouveau doctorat constitue la principale source des particularités lexicales présentées. Elle est intitulée : *Le*

*français en contact avec les langues et les réalités guinéennes : conséquences lexicales* et comporte un grand nombre d'écarts lexicaux recueillis en Guinée à la suite du dépouillement de textes écrits et oraux provenant de plusieurs sources. La visée de cette thèse n'était pas de recueillir des particularités lexicales, mais de rendre compte du résultat du contact du français avec un milieu naturel et culturel étranger sur le plan du lexique. Autrement dit, la thèse visait plus haut ou plus loin que le simple recueil de particularismes. C'est pour cette raison qu'il est possible à présent de réexaminer le même travail à la lumière des critères de choix des particularités lexicales.

Et c'est ce que nous avons fait en éliminant toutes les unités susceptibles d'être considérées comme des hapax ou des xénismes. Nous n'avons retenu que celles qui remplissaient les quatre critères retenus par la méthode IFA, à savoir :

- la fréquence ou le nombre des attestations,
- la dispersion géographique,
- la dispersion dans les différents types de sources,
- la dispersion chronologique (persistance suffisante dans le temps).

Willy Bal, *Introduction à l'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, (Équipe IFA), 1983, pp. XXII-XXII.)

La deuxième source des particularités lexicales du présent ouvrage est constituée par les travaux effectués dans le cadre du projet IFA2 par l'équipe guinéenne du réseau de recherche partagée, « Étude du français en francophonie », depuis 1990. Cette équipe a procédé à plusieurs enregistrements et collectes de textes écrits et oraux qu'elle a dépouillés, ce qui lui a permis de compléter le travail accompli pendant la thèse.

## **4.2. Classement des particularités**

Le classement des unités lexicales du présent ouvrage obéit aux règles déjà établies en la matière par une tradition qui remonte à IFA1. Les unités sont présentées sous forme dictionnaire bien que nous n'ayons pas affaire à un dictionnaire.

Il est vrai que, à l'instar du dictionnaire, l'ouvrage se présente comme une macrostructure (ensemble des articles) composée de plusieurs microstructures (les articles pris isolément). Comme les dictionnaires, il donne des informations sur l'orthographe et l'origine

(si possible), la catégorie grammaticale, le sens des mots et les relations qui existent entre ces mots. Comme les dictionnaires, il fournit des informations sur les marques d'usage, les dérivés et les composés, les synonymes et les antonymes.

Mais si le dictionnaire vise l'exhaustivité, le présent travail ne s'intéresse qu'à des unités lexicales particulières. Si la visée du dictionnaire est prescriptive, ici la prétention est simplement descriptive.

La structure des articles de cet inventaire descriptif comprend :

- 1- l'entrée ;
- 2- les variantes graphiques de l'entrée ;
- 3- l'origine de l'entrée ;
- 4- la catégorie grammaticale ;
- 5- la fréquence ;
- 6- la marque d'usage ;
- 7- la définition ;
- 8- l'illustration par un contexte d'utilisation ;
- 9- les références du contexte d'utilisation ;
- 10- les locutions, composés, dérivés, synonymes en rapport avec l'entrée ;
- 11- les remarques d'ordre encyclopédique ou sociolinguistique.

Tous ces éléments sont rarement présents de façon simultanée au sein d'un même article. Par exemple, les rubriques 2, 3, 10, et 11 ne sont données que si la nécessité s'en impose. Il est évident que les autres graphies ne sont données que si elles existent, que l'origine n'est fournie que si elle est connue, etc.

#### a) L'entrée

Nous avons généralement respecté l'ordre syntagmatique des unités lexicales sauf dans de rares cas (par exemple, pour les verbes pronominaux pour lesquels la particule se n'est mentionnée qu'après le verbe et entre parenthèses).

Pour les verbes qui donnent naissance à plusieurs locutions, eux seuls figurent en entrée. Les autres constituent des sous-entrées précédées dans l'article d'un tiret.

#### b) Les variantes graphiques

La plupart des emprunts présentent des variantes graphiques. C'est surtout le cas des emprunts à l'arabe, certainement à cause des

divergences phonétiques, et phonologiques entre cette langue et le français, mais aussi à cause de la différence des systèmes d'écriture entre les deux langues.

C'est aussi le cas de certains emprunts locaux à cause de la prédominance de l'oralité dans les langues d'origine et de l'approximation due à la transcription d'un mot « étranger » (le locuteur guinéen n'est pas forcément locuteur de la langue d'origine du mot).

### c) L'origine

Nous donnons la langue d'origine des mots entre parenthèses toutes les fois que nous la connaissons.

Il arrive parfois que certains mots soient utilisés dans au moins les trois langues de grande diffusion du pays (soussou, pular, maninka) sans que nous sachions s'il s'agit d'emprunts faits à une langue guinéenne par toutes les autres ou s'il s'agit d'un emprunt commun à une langue non guinéenne comme l'arabe.

### d) La catégorie grammaticale

Il est important de signaler la catégorie grammaticale de la lexie telle qu'elle fonctionne dans le contexte guinéen, tout d'abord à cause des changements de catégorie ou de valence grammaticales, ensuite à cause des nominalisations de toutes sortes.

### e) La fréquence et les marques d'usage

Pour indiquer la fréquence et les marques d'usage des lexies nous nous sommes fiés à notre sentiment linguistique de locuteur guinéen du français.

La simple indication « fréquent » signifie que c'est une unité lexicale que nous avons lue ou entendue assez souvent, et qui est susceptible d'être utilisée dans tous les milieux (ou presque). Au contraire, l'indication « rare » caractérise une lexie que nous n'avons pas beaucoup rencontrée, et dans notre corpus, et dans la vie courante.

Lorsque nous le jugeons nécessaire, nous indiquons le milieu où la lexie est utilisée : jeunes (ou milieu étudiant), spécial Camp Boiro (= langue de l'univers carcéral), ou le domaine (de spécialité) de son utilisation (Histoire, Politique...).

### f) La définition

Dans la mesure du possible nous avons défini les lexies en utilisant comme métalangue le français dit central ou de référence.

Toutefois, dans certains cas, nous avons utilisé dans la définition des termes locaux. C'est le cas des définitions relationnelles comme :

- concessionnaire : propriétaire d'une concession\*
- tablier : propriétaire d'une table\*

Dans ce cas, c'est le signe\* qui indique que le mot est particulier à la Guinée et qu'il est expliqué dans l'inventaire.

Quand le mot possède un équivalent en français central, nous optons pour la définition synonymique.

- Caisse condamnée : tirelire

Et s'il possède plusieurs sens, nous maintenons une seule entrée, mais nous numérotons chacun des sens en commençant par le plus courant ou le plus ancien.

Lorsque le mot est défini par l'auteur qui l'a employé (ce qui arrive souvent en note de bas de page ou de fin de document), nous adoptons cette définition en en donnant toutes les références, sans mettre le texte en italique, ce qui le distingue des citations illustrant les contextes d'utilisation.

Enfin, lorsque le mot comporte une identification scientifique que nous connaissons, nous la mentionnons avant la définition :

gogo (origine pular) n. m. fréq. afmomum melegueta. Plante dont les racines ont des vertus thérapeutiques.

Dans certains cas, néanmoins, nous donnons l'identification scientifique entre parenthèses après la définition.

### **g) Le contexte d'utilisation et ses références**

Pour chacune des lexies nous donnons systématiquement un contexte d'utilisation suivi de toutes ses références. Aucune phrase d'illustration n'est construite pour les besoins de la cause. Toutes les phrases citées dans les articles ont réellement été lues ou entendues par nous-mêmes. Nous les reproduisons souvent même sans aucune correction.

Pour qu'elles gardent une certaine neutralité, nous remplaçons les noms propres de personne par leurs initiales.

Elles constituent à la fois des preuves de l'existence des unités lexicales recueillies et des illustrations permettant de préciser leur sens et leur emploi. Nous les mettons systématiquement en italique.

Les références des phrases illustratives sont également données de façon systématique. Elles figurent toujours entre parenthèses après la citation.

Pour les livres, nous commençons par donner le nom de l'auteur, l'année de publication si l'auteur a plus d'un livre dans notre corpus, et enfin la page de la citation.

Pour les journaux, après le nom du journal, nous donnons son numéro et la page de la citation à l'exception de HOROYA et LE LYNX.

Pour les rapports d'enquête, nous indiquons le numéro du dossier dépouillé après le nombre 39 relatif à ce type de source.

Enfin, toutes les autres sources sont données sans détails entre parenthèses.

#### **h) Les locutions, dérivés, composés et synonymes**

Chaque fois qu'une lexie possède une locution, un (ou des) dérivé(s) et/ou un (ou des) composé(s) nous les mentionnons avec un \* qui renvoie à l'inventaire. Ceci nous permet de prendre en considération les familles morphologiques disloquées par cet inventaire.

Les synonymes, quand ils existent en français en contexte guinéen, sont donnés dans les mêmes conditions que les dérivés et composés.

#### **i) Les remarques**

Les remarques permettent d'apporter des informations supplémentaires sur les lexies en cause. Ces informations peuvent être de nature linguistique, sociolinguistique ou encyclopédique.

Il est très difficile de cerner de façon définitive un problème lexical puisqu'il s'agit d'un domaine extrêmement mouvant et donc d'une grande instabilité. C'est pour cette raison que nous ne prétendons pas avoir recensé toutes les particularités lexicales du français de Guinée. Nous n'avons fait, en quelque sorte, que photographier la situation à un moment donné de la pratique de cette langue dans ce pays.

### **4.3. Liste des abréviations et signes conventionnels**

- adj. = adjectif
- adv. = adverbe
- ang. = anglais
- ant. = antonyme
- comp. = composé
- dér. = dérivé
- f. = féminin

fr. = français  
interj. = interjection  
inv. = invariable  
loc. = locution  
loc. verb. = locution verbale  
loc. adv. = locution adverbiale  
loc. conj. = locution conjonctive  
loc. interj. = locution interjective  
loc. prép. = locution prépositive  
m. = masculin.  
n. = nom  
port. = portugais  
plur. = pluriel  
prép. = préposition  
qqch = quelque chose  
qqn = quelqu'un  
rem. = remarque  
sing. = singulier  
spéc. = spécialisé  
syn. = synonyme  
syn. part. = synonyme partiel  
v. = verbe  
v. pronom. = verbe pronominal  
v. intr. = verbe intransitif  
v. tr. = verbe transitif  
v. tr. dir. = verbe transitif direct  
v. tr. indir. = verbe transitif indirect.  
V. = voir  
vx. = vieux

\* L'astérisque indique que la lexie qui le porte fait partie de l'inventaire et constitue donc une entrée.

[...] indique qu'une partie d'une citation a été délibérément écartée.

#### **4.4. Liste des documents dépouillés**

##### **a) Les livres**

1. Alioum Fantouré : 1979 – *L'Homme du troupeau du Sahel*, Présence Africaine.

2. Alioum Fantouré : 1980 – *Le Cercle des tropiques*, Présence Africaine.
3. Alioum Fantouré : 1985 – *Le Voile ténébreux*, Présence Africaine.
4. Almamy Fodé Sylla : 1985 – *L'Itinéraire sanglant*, ERTI.
5. Alpha Abdoulaye Diallo : 1985 – *La Vérité du ministre*, Calmann-Lévy.
6. Amadou Diallo : 1985 – *La Mort de Diallo Téli*, Karthala.
7. Amadou Tidiane Cissé : 1988 – *Le Tana de soumangourou*, Nubia.
8. Ansoumane Doré : 1987 – *Ce sera à l'ombre des cocotiers*, NEB.
9. Boubacar Barry : 1976 – *Bokar Biro ; le dernier grand Almami du Fouta Djallon*, Les grandes figures africaines.
10. Camara Laye : 1966 – *Dramous*, Plon.
11. Camara Laye : 1966-2 – *L'Enfant noir*, Cambridge University Press.
12. Camara Laye : 1980 – *Le Maître de la parole*, Plon.
13. Djibril Tamsir Niane : 1971 – *Sikasso ou la dernière citadelle* suivi de *Chaka*. Théâtre africain.
14. Ferdinand Gigon : 1959 – *Guinée, État pilote*, Plon.
15. Ibrahima Baba Kaké : 1987 – *Sékou Touré, le héros et le tyran*, J.A. Livres.
16. Ibrahima Kalil Marité : 1975 – *La Saga des Séréwa*, Les dits de nul et de tous INPL, Conakry.
17. Jean-Paul Alata : 1983 – *Prison d'Afrique*, Seuil.
18. Jean Suret-Canale : 1970 – *La République de Guinée*, Éditions Sociales.
19. Kesso Barry : 1988 – *Kesso*, « Mémoires Vives », Seghers.
20. Lanciné Kaba : 1989 – *Le « non » de la Guinée à De Gaulle*, Afrique contemporaine.
- 20 bis. Malick Soumah : 1990 – *Paroles soudaines*, Éditions Saint-Germain-des-Prés.
21. Ousmane Ardo Bah : 1986 – *Camp Boiro, sinistre geôle de Sékou Touré*, L'Harmattan.
22. Sira Baldé : 1985 – *D'un Fouta Djallon à l'autre*, La pensée universelle.
23. Thierno Diallo : 1972 – *Les Institutions politiques du Fouta Djallon au XIX<sup>e</sup> siècle*.
24. Thierno Diallo : 1976 – *Alpha Yaya, roi du Labé (Fouta Djallon)*, Les grandes figures africaines.
25. Thierno Diallo : 1978 – *Dina Salifou, roi des Nalous*, Les grandes figures africaines.
26. Tierno Monenembo : 1983 – *Les Crapauds brousse*, Seuil.
27. Tierno Monenembo : 1986 – *Les Écailles du ciel*, Seuil.

28. Williams Sassine : 1973 – *Saint Monsieur Baly*, Présence Africaine.
29. Williams Sassine : 1985 – *Le zébéros n'est pas n'importe qui*, Présence Africaine.
30. Williams Sassine : *Le Jeune Homme de sable*, Présence Africaine.

**b) Les journaux et les revues**

31. Fofana Kalil. Revue *RDA* n° 48 consacrée à l'Almamy Samory Touré
32. Jean Suret-Canale-2. Revue *RDA* n° 48 consacrée à l'Almamy Samory Touré
33. Sékou Traoré. Revue *RDA* n° 48 consacrée à l'Almamy Samory Touré
34. *Marchés Tropicaux* (spécial Guinée) du 16/6/89
35. *Horoya*, quotidien d'information de Guinée

**c) Autres documents**

36. La presse orale (radio, télévision)
37. Conversation
38. Devoir d'étudiants
39. Rapports d'enquête de police ou de gendarmerie
40. Manuscrits anonymes
41. *La Réforme de l'enseignement en République de Guinée* (brochure IPN)
42. Cours.
43. *Le Lynx*, journal satirique indépendant
44. *L'Indépendant*, autre journal local

